

BTP - CHANTIERS > RÉGLEMENTATION

Le rapport sur les risques liés aux balcons attendu en juillet 2019

Propos Recueillis Par Florent Lacas, le 14/05/2019 à 11:03



Pétition Change.org balcons Yvetot © Change.org, pétition balcon Yvetot

ENTRETIEN. L'Agence qualité construction (AQC) travaille depuis un an à la réalisation d'un rapport concernant les risques liés aux balcons. Christel Ebner, directrice "Observatoire et évaluation des risques" à l'AQC, fait un point d'étape pour *Batiactu*.

Batiactu : Où en est la réalisation du rapport sur les risques liés au balcons dans la construction ?

Christel Ebner : Le rapport est en phase de relecture, avec les participants du comité de pilotage et la DHUP. Nous avons procédé à l'étude des sinistres, interviewé de nombreux spécialistes du sujet comme des experts judiciaires ou des entreprises intervenantes pour la réparation. Ce premier rapport propose quelques pistes de travail, mais a pour première vocation de dresser un état des lieux. Nous espérons pouvoir le publier d'ici juillet

prochain. Un second rapport pourrait venir ensuite pour formuler des recommandations à proprement parler, qui seront, ou non, suivies par les pouvoirs publics.

Batiactu : Quels sont les principaux constats que vous avez effectué au sujet des balcons ?

Christel Ebner : Les accidents sur les balcons concernent en majorité des ouvrages en béton ; viennent ensuite la pierre et le bois. Plusieurs pathologies se distinguent : infiltration et défaut d'étanchéité, atteinte à la solidité, dégradation du revêtement de sol, mais aussi des bords... Des sujets que nous connaissions, bien sûr, mais qui sont ici analysés et listés en profondeur.

Batiactu : Quelles sont les pistes de progrès ?

Christel Ebner : Nous pourrions par exemple envisager de rédiger un guide de règles professionnelles de construction de balcons, ce qui n'existe toujours pas aujourd'hui. Cela permettrait de traiter le sujet dans la construction neuve. Pour ce qui est de l'existant, il faudrait instaurer un contrôle régulier des ouvrages. Mais reste la question de caractériser ces contrôles : Doivent-ils être seulement visuels ? Ou faut-il effectuer des diagnostics plus poussés ? Faudrait-il les imposer au moment du ravalement ? Toutes ces pistes seront étudiées par la DHUP. Une réunion est programmée en juin prochain pour étudier les suites à donner.
